

AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NO 29-2021 : ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE que la MRC Brome-Missisquoi (« DONNEUR D'ORDRE ») désire obtenir des soumissions pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour son territoire.

Le SOUMISSIONNAIRE doit se procurer les Documents d'Appel d'Offres via le SEAO (<https://seao.ca/>) à compter du 18 août 2021 à défaut de quoi sa Soumission est automatiquement rejetée par le DONNEUR D'ORDRE.

Notamment, les offres qualitative et financière doivent être transmises selon le principe de la double enveloppe, c'est-à-dire dans une enveloppe extérieure contenant deux enveloppes distinctes, opaques et cachetées, portant respectivement les mentions « Enveloppe A - Offre qualitative » et « Enveloppe B - Offre financière ».

Pour être valides et considérées, les Soumissions doivent être adressées à madame Mélanie Thibault et reçues physiquement au centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi situé au 749 rue principale à Cowansville au plus tard le 21 septembre 2021 à 11 :00 :00. Les Soumissions seront ouvertes au même endroit le même jour à 11:10. Considérant la pandémie de COVID-19, le DONNEUR D'ORDRE procède à une ouverture des Soumissions dans le respect des normes gouvernementales applicables. Ainsi, les SOUMISSIONNAIRES pourront assister en personne à l'ouverture des Soumissions si permis, cependant, ils devront respecter toutes les mesures sanitaires (port du masque, distanciation sociale, lavage des mains, etc.).

Toute Soumission déposée demeure valide pour une période de QUATRE-VINGT-DIX (90) jours suivant la date et l'heure limites prévues pour la réception des Soumissions. Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit d'adjuger le Contrat en tout ou en partie. Le DONNEUR D'ORDRE ne s'engage à accepter aucune des Soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité envers les SOUMISSIONNAIRES. Dans tous les cas, les SOUMISSIONNAIRES ne peuvent prétendre à aucune indemnité ou compensation.

Tel que plus amplement détaillé aux Documents d'Appel d'Offres, l'adjudication du Contrat et sa durée sont notamment conditionnelles à ce que le ministère des Transports du Québec octroie et maintienne la subvention et accepte le plan de travail détaillé provisoire du SOUMISSIONNAIRE.

Les renseignements généraux sont adressés à la soussignée par courriel au mthibault@mrcbm.qc.ca ou par téléphone au 450-266-4900, poste 403.

DONNÉ à COWANSVILLE ce DIX-HUIT (18^e) jour d'août de l'année DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).



Mélanie Thibault, Coordonnatrice des services de transport

